

## Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 26 juin 2023

Date de convocation du Conseil : 20 juin 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARD Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mr RULLIERE Claude

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean Michel - Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul - Mr ILTIS Laurent – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

☺ ☺ ☺ ☺

**Délibération 2023/125 : Administration générale : Avenant n°2 à la convention d'occupation du Centre administratif à Beaurepaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le principe de rétrocession des locaux occupés par la Commune de Beaurepaire à l'euro symbolique, à l'issue de la convention, **DIT** que cette rétrocession fera l'objet en temps voulu, d'un acte notarié et d'un règlement de copropriété.

**Délibération 2023/126 : Administration générale : convention de participation financière pour le transport d'élèves lors du forum des métiers 2023**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la participation financière de la Communauté de communes pour le transport d'élèves lors du forum des métiers 2023, pour un montant de 384,33 €.

**Délibération 2023/127 : Finances : budget général – approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du service de gestion comptable du Roussillonnais.

**Délibération 2023/128 : Finances : budget général – approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget général.

**Délibération 2023/129 : Finances : budget général – affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	62 295 901,69
Recettes de fonctionnement de l'exercice	68 352 571,65
Résultat de fonctionnement de l'exercice	6 056 669,96
Résultat antérieur reporté	188 412,23
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>6 245 082,19</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	9 292 018,23
Recettes d'investissement de l'exercice	9 049 763,08
Résultat d'investissement de l'exercice	-242 255,15
Résultat antérieur reporté	2 312 406,32

<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>2 070 151,17</b>
Dépenses Restes à réaliser	4 355 931,04
Recettes Restes à réaliser	2 145 182,23
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>-2 210 748,81</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>-140 597,64</b>
<b>Affectation du résultat</b>	
<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>140 597,64</b>
<b>Report au compte R002</b>	<b>6 104 484,55</b>
<b>Report au compte D002</b>	-
<b>Report au compte R001</b>	<b>2 070 151,17</b>
<b>Report au compte D001</b>	-

### Délibération 2023/130 : Finances : budget général – autorisation AP/CP

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement ci-dessous :

Budget général :

Création d'AP :

PROGRAMME	N°		Libellé				
	AP-2023-TEC-08		GYMNASE MISTRAL SAINT MAURICE L'EXIL				
Opération	Article	Fonction	Code service	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025
TEC-08 Gymnase Mistral	2031	321	GYMSMO	86 400,00	68 000,00	18 400,00	
	2313	321	GYMSMO	4 435 800,00		2 217 900,00	2 217 900,00
<b>Total</b>				<b>4 522 200,00</b>	<b>68 000,00</b>	<b>2 236 300,00</b>	<b>2 217 900,00</b>

Modifications d'AP :

PROGRAMME	N°		Libellé						
	AP-2023-TEC-03		INVESTISSEMENT VOIRIE						
Opération	Article	Fonction	Code service gestionnaire	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
TEC-03-01 Investissement courant - Marché à commande Lot Sud	2315	845	VOI	2 800 000	500 000	750 000	750 000	800 000	
TEC-03-02 Investissement courant - Marché à commande Lot Nord	2315	845	VOI	2 800 000	500 000	750 000	750 000	800 000	
TEC-03-03 Prestations de géomètre	2315	845	VOI	280 000	70 000	70 000	70 000	70 000	
TEC-03-04 Amiante HAP	2315	845	VOI	120 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
TEC-03-05 CSPS	2315	845	VOI	100 000	25 000	25 000	25 000	25 000	
TEC-03-06 Opérations Spécifiques	2315	845	VOI	9 000 000	1 886 500	2 250 000	2 250 000	2 613 500	
<b>Total</b>				<b>15 100 000</b>	<b>3 011 500</b>	<b>3 875 000</b>	<b>3 875 000</b>	<b>4 338 500</b>	

PROGRAMME	N°		Libellé
	AP-2023-TEC-04		RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE VEHICULES

Opération	Article	Fonction	Code service gestionnaire	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
TEC-04 Achat de véhicules (hors Régie des eaux)	2182	510	TECHNIQU#2	2 275 000	495 000	560 000	780 000	440 000
	2182	20	ADM GENERA	70 000	70 000			
	2182	510	SIG	35 000	35 000			
<b>Total</b>				<b>2 380 000</b>	<b>600 000</b>	<b>560 000</b>	<b>780 000</b>	<b>440 000</b>

PROGRAMME	N°		Libellé					
	AP-2023-ECO-02		AIRE DE GRAND PASSAGE					
Opération	Article	Fonction	Code service gestionnaire	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
ECO-02 Etudes techniques + procédures	2031	428	GENS VOYAG	70 000	70 000	-	-	
ECO-02 Acquisition terrain	2111	428	GENS VOYAG	100 000	-	-	100 000	
ECO-02 Immobilisations en cours	2315	428	GENS VOYAG	75 000	-	-	75 000	
<b>Total</b>				<b>245 000</b>	<b>70 000</b>	<b>0</b>	<b>175 000</b>	

PROGRAMME	N°		Libellé					
	AP-2023-ECO-03		PLU					
Opération	Article	Fonction	Code service gestionnaire	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
ECO-03 Réalisation PLU	202	510	PLU	125 000	90 000	30 000	5 000	
<b>Total</b>				<b>125 000</b>	<b>90 000</b>	<b>30 000</b>	<b>5 000</b>	

PROGRAMME	N°		Libellé					
	AP-2023-ECO-04		PLUI					
Opération	Article	Fonction	Code service gestionnaire	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
ECO-04 Réalisation PLUi + RLPI	202	510	PLU	850 000	350 000	300 000	200 000	
<b>Total</b>				<b>850 000</b>	<b>350 000</b>	<b>300 000</b>	<b>200 000</b>	

PROGRAMME	N°		Libellé					
	AP-2023-ENV-01		DECHETTERIES					
Opération	Article	Fonction	Code service gestionnaire	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
ENV-01-01 Travaux déchetterie Salaise sur Sanne + badge	2315	7212	DECSALA	1 485 000	45 000	500 000	940 000	-
ENV-01-02 Etude extension déchetterie Salaise sur Sanne	2031	7212	DECSALA	15 000	15 000			
	2111	7212	DECSALA	115 000	115 000			
ENV-01-05 Travaux fermeture déchetterie Anjou	2315	7212	DECANJOU	50 000				50 000
ENV-01-06 Travaux fermeture déchetterie Sablons	2315	7212	DECSABL	60 000			60 000	
ENV-01-07 Travaux mise aux normes Ville sous Anjou + badge	2315	7212	DECVILL	80 000	80 000			
ENV-01-08 Travaux divers Saint Clair du Rhone + badge	2315	7212	DECSTCL	30 000	30 000			
ENV-01-09 Travaux fermeture Péage de Roussillon	2315	7212	DECPEAG	50 000	50 000			

Total				1 885 000	335 000	500 000	1 000 000	50 000
-------	--	--	--	-----------	---------	---------	-----------	--------

**Délibération 2023/131 : Finances : subvention d'équilibre du budget général au budget annexe tourisme**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe Tourisme d'un montant de 491 701.44 € pour l'exercice 2023.

**Délibération 2023/132 : Finances : subvention d'équilibre du budget général au budget annexe transport**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe Transport d'un montant de 1 310 791.04 € pour l'exercice 2023.

**Délibération 2023/133 : Finances : subvention d'équilibre du budget général au budget annexe Rhône Varèze**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe de la Zone d'activités Rhône Varèze d'un montant de 40 003.29 € pour l'exercice 2023.

**Délibération 2023/134 : Finances : subvention d'équilibre du budget général au budget annexe zones économiques**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** le versement d'une participation du budget général au budget annexe des zones économiques d'un montant de 58 162.02 € pour l'exercice 2023.

**Délibération 2023/135 : Finances : budget général – budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 6 114 134.55 € en section de fonctionnement et 6 750 469.30 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/136 : Finances : budget annexe Plein sud – approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe plein Sud pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/137 : Finances : budget annexe Plein sud – approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe plein Sud.

**Délibération 2023/138 : Finances : budget annexe Plein sud – affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 491 493,97
Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 491 496,02
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2,05
Résultat antérieur reporté	1 447 814,80
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>1 447 816,85</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	2 491 493,97
Recettes d'investissement de l'exercice	2 491 493,97
Résultat d'investissement de l'exercice	0,00
Résultat antérieur reporté	-1 436 809,73
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>-1 436 809,73</b>
Dépenses Restes à réaliser	0,00

Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>-1 436 809,73</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
Affectation au compte 1068	1 436 809,73
Report au compte R002	11 007,12
Report au compte D002	-
Report au compte R001	-
Report au compte D001	1 436 809,73

**Délibération 2023/139 : Finances : budget annexe Plein sud – budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 11 007.12 € en section de fonctionnement et 1 436 809.73 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/140 : Finances : budget annexe Rhône Varèze – approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe Rhône Varèze pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/141 : Finances : budget annexe Rhône Varèze – approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe Rhône Varèze

**Délibération 2023/142 : Finances : budget annexe Rhône Varèze – affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	94 226,00
Recettes de fonctionnement de l'exercice	70 255,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-23 971,00
Résultat antérieur reporté	30 661,83
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>6 690,83</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	24 223,09
Recettes d'investissement de l'exercice	87 766,00
Résultat d'investissement de l'exercice	63 542,91
Résultat antérieur reporté	450 762,97
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>514 305,88</b>
Dépenses Restes à réaliser	0,00
Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement de la section invest</b>	<b>0,00</b>

Affectation du résultat :	
Affectation au compte 1068	0,00
Report au compte R002	6 690,83
Report au compte D002	-
Report au compte R001	514 305,88
Report au compte D001	-

### **Délibération 2023/143 : Finances : budget annexe Rhône Varèze – budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à – 476 305.88 € en section de fonctionnement et 38 000.00 € en section d'investissement.

### **Délibération 2023/144 : Finances : budget annexe zones économiques – approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe zones économiques pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

### **Délibération 2023/145 : Finances : budget annexe zones économiques – approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe zones économiques.

### **Délibération 2023/146 : Finances : budget annexe zones économiques – affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 076 427,60
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 009 126,39
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-67 301,21
Résultat antérieur reporté	9 139,19
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>-58 162,02</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	989 159,08
Recettes d'investissement de l'exercice	1 065 257,51
Résultat d'investissement de l'exercice	76 098,43
Résultat antérieur reporté	2 318 478,42
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>2 394 576,85</b>
Dépenses Restes à réaliser	0,00
Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>0,00</b>
Affectation du résultat :	
Affectation au compte 1068	-

Report au compte R002	-
Report au compte D002	58 162,02
Report au compte R001	2 394 576,85
Report au compte D001	-

**Délibération 2023/147 : Finances : budget annexe zones économiques – budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 58 162.02 € en section de fonctionnement et s'établit 2 394 576.85 € de recettes et 0.00 € de dépense en section d'investissement.

**Délibération 2023/148 : Finances : budget annexe transport approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe transport pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/149 : Finances : budget annexe transport approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe transport.

**Délibération 2023/150 : Finances : budget annexe transport affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 274 541,62
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 243 134,56
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-31 407,06
Résultat antérieur reporté	190 851,10
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>159 444,04</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	18 125,76
Recettes d'investissement de l'exercice	33 282,43
Résultat d'investissement de l'exercice	15 156,67
Résultat antérieur reporté	111 608,25
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>126 764,92</b>
Dépenses Restes à réaliser	0,00
Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement de la section invest</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
<b>Affectation au compte 1068</b>	-
<b>Report au compte R002</b>	<b>159 444,04</b>
<b>Report au compte D002</b>	-
<b>Report au compte R001</b>	<b>126 764,92</b>

Report au compte D001	-
-----------------------	---

**Délibération 2023/151 : Finances : budget annexe transport budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à - 266 764.92 € en section de fonctionnement et 0.00 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/152 : Finances : budget annexe tourisme approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe tourisme pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/153 : Finances : budget annexe tourisme approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe tourisme.

**Délibération 2023/154 : Finances : budget annexe tourisme affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	485 695,48
Recettes de fonctionnement de l'exercice	502 194,29
Résultat de fonctionnement de l'exercice	16 498,81
Résultat antérieur reporté	101 083,13
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>117 581,94</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	76 146,19
Recettes d'investissement de l'exercice	86 521,47
Résultat d'investissement de l'exercice	10 375,28
Résultat antérieur reporté	49 591,53
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>59 966,81</b>
Dépenses Restes à réaliser	7 142,19
Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>-7 142,19</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
<b>Affectation au compte 1068</b>	-
<b>Report au compte R002</b>	<b>117 581,94</b>
<b>Report au compte D002</b>	-
<b>Report au compte R001</b>	<b>59 966,81</b>
<b>Report au compte D001</b>	-

**Délibération 2023/155 : Finances : budget annexe tourisme budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 105 075.38 € en section de fonctionnement et 146 142.19 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/156 : Finances : budget annexe assainissement approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/157 : Finances : budget annexe assainissement approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe assainissement.

**Délibération 2023/158 : Finances : budget annexe assainissement affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	5 658 964,01
Recettes de fonctionnement de l'exercice	7 104 390,52
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 445 426,51
Résultat antérieur reporté	526 100,00
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>1 971 526,51</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	4 030 109,48
Recettes d'investissement de l'exercice	4 318 954,05
Résultat d'investissement de l'exercice	288 844,57
Résultat antérieur reporté	593 271,15
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>882 115,72</b>
Dépenses Restes à réaliser	522 994,90
Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>-522 994,90</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
<b>Affectation au compte 1068</b>	-
<b>Report au compte R002</b>	<b>1 971 526,51</b>
<b>Report au compte D002</b>	-
<b>Report au compte R001</b>	<b>882 115,72</b>
<b>Report au compte D001</b>	-

**Délibération 2023/159 : Finances : budget annexe assainissement budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 2 031 526.51 € en section de fonctionnement et 522 994.90 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/160 : Finances : budget annexe eau approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe eau pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/161 : Finances : budget annexe eau approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe eau.

**Délibération 2023/162 : Finances : budget annexe eau affectation du résultat**

Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	7 925 845,57
Recettes de fonctionnement de l'exercice	9 001 944,42
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 076 098,85
Résultat antérieur reporté	58 038,43
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>1 134 137,28</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	4 015 259,31
Recettes d'investissement de l'exercice	5 174 933,94
Résultat d'investissement de l'exercice	1 159 674,63
Résultat antérieur reporté	1 604 616,14
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>2 764 290,77</b>
Dépenses Restes à réaliser	446 368,78
Recettes Restes à réaliser	402 271,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>-44 097,78</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
<b>Affectation au compte 1068</b>	-
<b>Report au compte R002</b>	<b>1 134 137,28</b>
<b>Report au compte D002</b>	-
<b>Report au compte R001</b>	<b>2 764 290,77</b>
<b>Report au compte D001</b>	-

**Délibération 2023/163 : Finances : budget annexe eau budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 1 144 137.28 € en section de fonctionnement et 461 368.78 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/164 : Finances : budget annexe port de plaisance approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe port de plaisance pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/165 : Finances : budget annexe port de plaisance approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe port de plaisance.

**Délibération 2023/166 : Finances : budget annexe port de plaisance affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	474 322,44
Recettes de fonctionnement de l'exercice	816 137,83
Résultat de fonctionnement de l'exercice	341 815,39
Résultat antérieur reporté	104 847,99
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>446 663,38</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	174 275,42
Recettes d'investissement de l'exercice	148 626,10
Résultat d'investissement de l'exercice	-25 649,32
Résultat antérieur reporté	-14 634,51
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>-40 283,83</b>
Dépenses Restes à réaliser	3 409,52
Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>-3 409,52</b>
<b>Besoin de financement de la section investissement</b>	<b>-43 693,35</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>43 693,35</b>
<b>Report au compte R002</b>	<b>402 970,03</b>
<b>Report au compte D002</b>	<b>-</b>
<b>Report au compte R001</b>	<b>-</b>
<b>Report au compte D001</b>	<b>40 283,83</b>

**Délibération 2023/167 : Finances : budget annexe port de plaisance budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 442 691.03 € en section de fonctionnement et 75 863.35 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/168 : Finances : budget annexe redevance incitative approbation du compte de gestion**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe redevance incitative pour l'exercice 2022 établi par Madame la Responsable du SGC du Roussillonnais.

**Délibération 2023/169 : Finances : budget annexe redevance incitative approbation du compte administratif**

Madame la Présidente quitte la salle.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe redevance incitative.

**Délibération 2023/170 : Finances : budget annexe redevance incitative affectation du résultat**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 374 889,09
Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 988 042,86
Résultat de fonctionnement de l'exercice	613 153,77
Résultat antérieur reporté	78 193,32
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b>	<b>691 347,09</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	83 766,50
Recettes d'investissement de l'exercice	138 902,21
Résultat d'investissement de l'exercice	55 135,71
Résultat antérieur reporté	226 253,95
<b>Résultat d'investissement de clôture</b>	<b>281 389,66</b>
Dépenses Restes à réaliser	0,00
Recettes Restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement des Restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement de la section invest</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat :</b>	
<b>Affectation au compte 1068</b>	-
<b>Report au compte R002</b>	<b>691 347,09</b>
<b>Report au compte D002</b>	-
<b>Report au compte R001</b>	<b>281 389,66</b>
<b>Report au compte D001</b>	-

**Délibération 2023/171 : Finances : budget annexe redevance incitative autorisations de programme AP/CP**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement

PROGRAMME	N°		Libellé					
	AP-2023-ENV-02 - DECHETERIES							
Opérations	Article	Fonction	Code service gestionnaire	Montant total de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
ENV-02-01 Déchetterie de Beurepaire	2315	7212	DECBEAUR	72 000,00	72 000,00			-
ENV-02-02 Déchetterie Montseveroux	2031	7212	DECMONTSEV	35 000,00	35 000,00			
ENV-02-03 Déchetterie Moissieu	2111	7212	DECMOISSIEU	15 000,00	15 000,00			
	2031	7212	DECMOISSIEU	35 000,00	35 000,00			
	2315	7212	DECMOISSIEU	1 415 000,00	550 736,75	288 087,75	288 087,75	288 087,75

Total				1 572 000,00	707 736,75	288 087,75	288 087,75	288 087,75
-------	--	--	--	--------------	------------	------------	------------	------------

**Délibération 2023/172 : Finances : budget annexe redevance incitative budget supplémentaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le budget supplémentaire qui s'équilibre à 578 347.09 € en section de fonctionnement et 610 736.75 € en section d'investissement.

**Délibération 2023/173 : Urbanisme : modification simplifiée du PLU de Sablons**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **AUTORISE** Madame la Présidente à prescrire la modification simplifiée du PLU de la commune de Sablons, par arrêté, conformément à l'article L. 153-37 du code de l'urbanisme, **AUTORISE** Madame la Présidente à recourir aux services de bureaux d'étude si nécessaire, **PRECISE** que les modalités de mise à disposition seront définies dans une délibération ultérieure, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme.

**Délibération 2023/174 : Urbanisme : non-soumission à évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Pisieu**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Pisieu ne sera pas soumis à évaluation environnementale.

**Délibération 2023/175 : Urbanisme : convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Primarette et EPORA**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA et la Commune de Primarette.

**Délibération 2023/176 : Urbanisme : convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de St Clair du Rhône et EPORA**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA et la Commune de Saint Clair du Rhône.

**Délibération 2023/177 : Urbanisme : convention de veille et de stratégie foncière entre la Commune de Salaise sur Sanne et EPORA**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA et la Commune de Salaise sur Sanne.

**Délibération 2023/178 : Culture : convention PLEAC 2023-2026**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la nouvelle convention de Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC) avec les partenaires État, Région, Département et CAF pour la période 2023-2026 dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Madame la Présidente de la Communauté de communes.

**Délibération 2023/179 : Culture : convention avec le SIGEM Ecole de musique des cotes d'Arey**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la reconduction, pour une année supplémentaire, de la convention entre EBER CC et le SIGEM avec conservation des mêmes termes, **DIT** qu'un travail d'écriture d'une nouvelle convention de partenariat doit être réalisé pour une mise en application à la rentrée de septembre 2024.

**Délibération 2023/180 : Culture : choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du cinéma l'Oron**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le choix du candidat MC4 Distribution comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma l'Oron à Beaurepaire, **APPROUVE** les termes du contrat de concession et ses annexes, parmi lesquelles le Règlement intérieur, à intervenir entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et le candidat MC4.

**Délibération 2023/181 : Eaux : dispositions relatives à la dissolution du syndicat intercommunal des eaux de Gerbey Bourrassonnes – Répartition de l'actif et du passif**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les conditions financières et patrimoniales de dissolution proposées, **APPROUVE** le projet de convention financière joint en annexe de la présente délibération.

**Délibération 2023/182 : Eaux : instauration de la contribution de la Communauté de communes à la gestion et préservation de la ressource en eau potable**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FORMALISE** par la présente délibération la contribution de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à la gestion et à la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine au sein de l'aire d'alimentation des captages prioritaires suivants :

- Le Golley à Agnin ;
- Francou (sources de Louze) à Saint Maurice l'Exil ;
- Les Imberts à Saint Barthélémy « pour le périmètre de l'AAC restant à définir et tel qu'il sera justifié par les études hydrogéologiques en cours de réalisation ».

**Délibération 2023/183 : Eaux : convention de vente d'eau en gros à partir du captage de la Varèze entre la CC EBER et VCA**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les dispositions de la convention à intervenir entre EBER CC et Vienne Condrieu agglomération telle que ci-annexée et portant sur les modalités techniques, administratives et financières de la gestion du captage de la Varèze, **APPROUVE** les conditions de fourniture d'eau entre Vienne Condrieu agglomération et EBER CC telle que décrites dans ladite convention.

**Délibération 2023/184 : Eaux : annulation partielle et remboursement de factures Eau et Assainissement émises sur exercice antérieur**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'annulation partielle ou totale des factures indiquées en annexe et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 302.97 € TTC en eau et 83.85 € TTC en assainissement, **DIT** que les dépenses résultant de ces dégrèvements seront financées par les crédits inscrits au compte 673 des budgets assainissement et eau.

**Délibération 2023/185 : Santé : Convention de gestion entre la Commune du Péage de Roussillon et EBER pour l'entretien du Centre de soins non programmés**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la convention à intervenir entre EBER CC et la Commune de Péage de Roussillon relative aux modalités d'entretien du centre de soins non programmés.

**Délibération 2023/186 : Environnement : arrêt du projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ARRETE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'annexé à la présente délibération, **AUTORISE** la soumission du projet de PCAET pour avis aux personnes publiques puis à une consultation publique.

**Délibération 2023/187 : Sport : choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aqualône**

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 contre) de ses membres, **APPROUVE** le choix du candidat Vert Marine comme délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aqualône à St Maurice l'Exil, **APPROUVE** les termes du contrat et ses annexes à intervenir entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et le candidat Vert Marine.